# ENSEIGNANT ASSOCIES A MI TEMPS

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**Les pages 4 à 6 de ce dossier et les pièces justificatives sont à déposer sur l’application de recrutement de l’université pour le :**

**17 mars 2021 à 16h**

https://organisation.univ-pau.fr/fr/recrutement/recrutement-des-personnels-enseignants/recrutement-personnels-enseignants-associes-a-mi-temps.html

Pour toutes questions contactez : drh1@univ-pau.fr

**PRESENTATION**

Les enseignants-chercheurs associés sont régis par les décrets 85-733 du 17 juillet 1985 et 91-267 du 6 mars 1991

Les enseignants-chercheurs associés sont des professionnels de haut niveau qui viennent compléter les champs de compétences de l’université en apportant leur savoir-faire ainsi que leur connaissance du terrain et des milieux professionnels considérés.

- Ils sont recrutés sur contrat à mi-temps

- Ils sont recrutés pour une période de 3 ans, éventuellement renouvelable par période n’excédant pas 3 ans.

* **Condition de recrutement (expérience professionnelle) :**

- Les enseignants-chercheurs associés doivent justifier d’au moins 3 années d’expérience professionnelle (activité principale), autre que l’enseignement, en rapport direct avec la/les spécialité(s) enseignée(s).

- Tout au long de leur contrat d’association, les enseignants-chercheurs associés à mi-temps sont tenus d'exercer une activité professionnelle principale, autre que l’enseignement. La cessation de cette activité entraîne de plein droit la cessation des fonctions d'associé à la fin de l'année universitaire en cours.

. L’activité principale d’une personne est définie comme son activité la plus rémunératrice (indépendamment du temps de travail effectivement consacré à cette activité). Autrement dit, les revenus dégagés de l’activité exercée à l’extérieur de l’université doivent être supérieurs aux revenus obtenus de l’université (y compris rémunération des heures complémentaires).

. Les agents publics exerçant dans un établissement d'enseignement ou de recherche ne peuvent être nommés enseignants associés à mi-temps

* **Obligations de service :**

Les obligations de service d’un enseignant-chercheur associé à un mi-temps sont réparties de la façon suivante :

* une moitié (soit un quart temps) consacrée aux missions pédagogiques : préparation des cours, participation aux réunions pédagogiques et au pilotage des formations, délivrance d’enseignements en présentiel à hauteur de 96 heures équivalent TD par année universitaire, préparation des sujets d’examens, surveillances des examens, corrections des copies, participations aux jurys de délibérations des diplômes concernés,…
* une moitié (soit un quart temps) consacrée à des missions de recherche, d’accompagnement des étudiants, de développement des relations extérieures de l’Université (relations avec les milieux professionnels, partenaires institutionnels,…) ou d’autres missions et responsabilités définies dans le contrat.
* **Rémunération :**

La rémunération est variable selon le statut de l’intéressé (Maitre de conférences ou Professeur)

Un maître de conférences associé à mi-temps perçoit une rémunération mensuelle calculée sur la base de l’indice (INM) 309 de la fonction publique (soit environ 1 546 € brut)

**PIECES A fournir**

# Attention le dossier doit être envoyé complet

# Pièces à fournir par tous les candidats :

- le présent dossier dûment complété ;

- un curriculum vitae détaillé et une lettre de motivation

- une copie d’une pièce d’identité.

- une copie de diplôme

# Pièces également à fournir pour les candidats salariés :

* Avis d’imposition sur le revenu des 3 dernières années
* Attestation actualisée de l’employeur principal avec la date de début des fonctions
* Contrat(s) de travail des 3 dernières années
* Copie des 3 dernières fiches de paie
* Pour les fonctionnaires : autorisation de cumul de rémunération pour la durée du contrat

# Pièces également à fournir pour les candidats travailleurs indépendants :

* Inscription au répertoire national des entreprises ou inscription à un ordre professionnel (ex. inscription à l’ordre des avocats)
* Taxe professionnelle des 3 dernières années à compléter avec l’attestation de cotisations URSSAF de l’année en cours (année du recrutement ou du renouvellement)
* Avis d’imposition sur le revenu des 3 dernières années
* Copie du compte de résultat des 3 dernières années.

# Pièces également à fournir pour les candidats agents-publics :

* Autorisation de l'autorité hiérarchique dont ils relèvent

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**Renseignements personnels :**

Nom patronymique :

Nom marital  :

Prénom  :

Né(e) le :

Nationalité

Diplôme  :

Adresse personnelle  :

Tél. :

Adresse électronique :

**Emploi occupé actuellement :**

Société (raison sociale) / Administration :

Fonction exercée dans l’activité principale :

Adresse :

Contact (Dirigeant de préférence) :

Nom / fonctions :

Téléphone – mail :

Exercez-vous une activité :

□ A temps complet :

□ A temps partiel (indiquer la quotité de travail) :

**Motivations :**

**Temps de travail : Les Enseignants-chercheurs associés à mi-temps doivent exercer une activité professionnelle principale, en dehors de leur activité d’enseignement.**

**⇨ L’exercice de cette activité est-il compatible (notamment en termes de temps de travail) avec l’exercice d’une activité d’enseignant-chercheur associé ? Comment allez-vous vous organiser ?**

**Activité Pédagogique : Les enseignants-chercheurs associés viennent enrichir les équipes pédagogiques de l’université par leur expérience professionnelle et l’approche spécifique que celle-ci apporte à leur enseignement.**

**⇨ Précisez en quoi votre expérience professionnelle correspond aux enseignements qui vous seront confiés (voir fiche de poste) et en quoi celle-ci viendra enrichir votre enseignement :**

**Hors enseignement : Les enseignants-chercheurs associés sont redevables de l’équivalent d’un demi-service de recherche. En absence d’activité de recherche clairement identifiée), ils doivent participer à l’activité de la composante à laquelle ils sont affectés : ex, opérations de communication, d’information à destination des lycéens ou des professionnels, organisation et suivi de stage, accompagnement des étudiants dans le cadre du Projet professionnel personnel, médiations dans les relations avec les milieux professionnels ou institutionnels, appuis à la structuration des relations internationales,…**

**⇨ Préciser en quoi votre expérience professionnelle pourra être mise à profil en dehors des missions d’enseignements qui seront les vôtres (voir notamment le profil du poste à pourvoir).**